

1 et 3 (où le travail doit se faire à ciel ouvert par l'Hydraulique), la concession n° 2 (Gilbert) doit s'exploiter par puits et galeries.

Rien n'empêche donc d'en faire le siège d'une exploitation hivernale, où l'on ferait refluer les travailleurs des autres chantiers, au lieu de les licencier.

On pousserait activement pendant cette période l'abatage et le transport à la surface des riches graviers reposant sur le Bed Rock.

Ces graviers amoncelés sur les chantiers pourraient, grâce à la grande quantité d'eau dont on disposerait, être traités après le dégel par le procédé hydraulique, et accroître ainsi d'une manière sensible le rendement annuel de cette mine.

Ces avantages viendrait se joindre celui que nous venons de signaler, de conserver un personnel déjà formé.

Nous avons donc, dans le rapport de M. Juncker, en dehors de ses calculs, deux éléments de succès méritant d'attirer l'attention à savoir :

Exploitation hivernale à la Gilbert.

Traitement des résidus (tailings) et des sables noirs et pyrites aurifères.

Les estimations de M. Juncker, déjà fort belles par elles-mêmes, seront donc évidemment dépassées dans la pratique, tant comme durée de l'exploitation que comme rendement annuel.

Le chiffre de profits de 2.650.000 francs qu'il établit restera bien certainement au-dessous de la vérité.

En l'estimant à 3.000.000 grâce aux profits additionnels provenant des diverses sources que nous avons indiquées, nous ne craignons pas d'être démentis par les événements.

Le premier capital, sans majoration aucune, nécessité par les achats de terrain, travaux, fonds de roulement, s'élève à 5.050.000 francs.